

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.05

**Compte de gestion du Trésorier
Municipal**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 18 juin 2003

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice écoulé du Trésorier du S.E.R.T.R.I.D.

Je vous invite à adopter ledit document, étant précisé que les comptes sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2002.

* * * * *

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

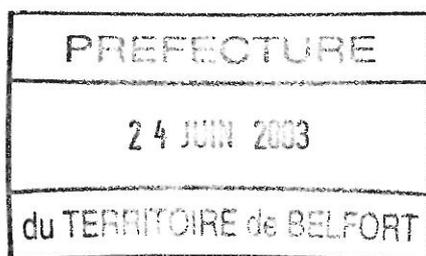
- **ADOpte** le Compte de Gestion, strictement identique au Compte Administratif précédemment adopté.

* * * * *

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 25 juin 2003, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT